



PRÉFECTURE DU LOIRET

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Orléans, le 9 juillet 2015

I N F O R M A T I O N

Utilisation des produits phytosanitaires Mise en ligne d'informations réglementaires

La DRAAF Centre procède à la mise en ligne régulière d'informations réglementaires dans le domaine phytosanitaire, à l'adresse suivante:

<http://draaf.centre.agriculture.gouv.fr/Informations-reglementaires-sur>

Vous y trouverez notamment des informations sur les thématiques suivantes:

- Certiphyto et agrément des entreprises applicatrices de produits phytosanitaires;
- AMM avec dérogation 120 jours;
- Contrôles conditionnalité 2015;
- Lutte contre le campagnol;
- Arrêt des épandages aériens au 31/12/2015;
- Utilisation des produits phytosanitaires: une activité sous contrôle;
- Gestion des fonds de cuve de pulvérisateur;
- Contrôle technique du pulvérisateur;
- ...

Les agriculteurs sont invités à consulter régulièrement cette page.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la DRAAF – service régional de l'alimentation (sral.draaf-centre@agriculture.gouv.fr).